

Règlement Particulier
8ème CHAMPIONNAT JEUNE DE LA NIEVRE
Samedi 05 Décembre 2026
N° de dossier : **2602492**

La compétition se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBad. Les éléments du présent règlement particulier complètent les dispositions du RGC.

Article 1 : Joueurs

- 1.1 Le tournoi est ouvert aux licenciés MiniBads, Poussins, Benjamins, Minimes, Cadets et Juniors licenciés dans le département de la Nièvre (58).
- 1.2 Les participants au tournoi doivent avoir un classement R4, R5, R6, D7, D8, D9, P10, P11, P12 ou NC.
- 1.3 Les joueurs des catégories Benjamins, Minimes et Cadets classés au minimum D9 pourront s'inscrire dans la catégorie d'âge supérieure.
- 1.4 Tout participant doit être en règle avec les mesures sanitaires en vigueur, en fonction de la réglementation qui s'appliquera le jour de la compétition.
- 1.5 Les joueurs ne doivent pas être sous le coup d'une suspension.

Article 2 : Tableaux

- 2.1 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.
 - 2.2 Les tableaux proposés pendant la compétition sont : SH (simple homme) et SD (simple dame).
 - 2.3 Dans la mesure du possible, tous les tableaux se joueront en poules (avec 2 sortants par poule) puis en élimination directe. Pour rappel, les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits.
- Le comité d'organisation se réserve le droit de changer le mode d'élimination en cas d'inscriptions insuffisantes dans un ou plusieurs tableaux d'une ou plusieurs séries en les regroupant dans une poule unique ou dans la série supérieure.
- 2.4 Les joueurs classés dans diverses séries joueront obligatoirement dans le tableau correspondant à leur classement si telle est leur inscription à la compétition (sauf cas particulier).
 - 2.5 La moyenne prise en compte pour la confection des tableaux sera celle du **29 Novembre 2026**. Il appartient aux joueurs de s'assurer de leur classement avant de s'inscrire. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant des inscriptions mal saisies seront supportées par les joueurs en cause.
 - 2.6 Les tableaux seront réalisés sur la base des 6 catégories d'âges, chaque tableau sera limité à 32 joueurs maximum. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions sur badnet.

Article 3 : Inscription

- 3.1 La date limite d'inscription est fixée au **27 Novembre 2026** à 23h59. La date de début d'inscription est fixée au **01 Octobre 2026** à 0h00. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes (sans paiement).
- 3.2 Le tirage au sort et la confection des tableaux seront réalisés le **29 Novembre 2026**.
- 3.3 Le montant des droits d'engagement est de 8 € par joueur.
- 3.4 Les inscriptions se feront uniquement via le logiciel BADNET et doivent impérativement être accompagnées du règlement.

Article 4 : Organisation et déroulement de la compétition

- 4.1 Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs seront convoqués 1 h avant le début prévu de leur match.
- 4.2 Le gestionnaire de la compétition sera Mr. **Ludovic CARTE**. Il sera en charge de l'échéancier et du bon déroulement de la rencontre, en collaboration avec le juge-arbitre.
- 4.3 Le juge-arbitre de la compétition désigné par le comité d'organisation est **Mme. Sophie MERET**. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier tout joueur qui ne respecte pas un ou plusieurs points des règlements.
- 4.4 Tous les matches de toutes les catégories se joueront en 2 sets gagnants de 15 points (voir règles FF Bad). La compétition se déroulera en auto-arbitrage.
- 4.5 Les volants sont à la charge des joueurs à part égale pour chaque match. En cas de litige, le volant officiel homologué par la FFBAD est le Spin Gold. Les boîtes de volants seront en vente sur les lieux de la compétition.
- 4.6 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.
- 4.7 Toute personne voulant s'absenter le signalera à la table de marque et au Juge-arbitre.
- 4.8 En cas de nécessité et avec l'accord du Juge-arbitre, l'ordre de certains matchs pourra être modifié. Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
- 4.9 Les joueurs disposent de trois minutes entre l'appel et le début de leur match. Les volants devront être testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain.
- 4.10 Le conseil aux joueurs à partir de la catégorie Benjamins n'est pas autorisé entre les points, mais seulement pendant les interruptions normales de jeu (entre les sets et au milieu des sets à 8 points).
- 4.11 Tout volant touchant l'infrastructure autre que le terrain de jeu (filins de basket par exemple) sera let au 1er service, puis faute, et faute en jeu.

Article 5 : Gestion des forfaits et sanctions

- 5.1 Les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort pourront être remboursés sans présentation de justificatif. En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire).
- 5.2 Tout joueur abandonnant sur un match sera déclaré forfait pour le reste des matchs de la compétition.
- 5.3 Chaque participant doit connaître les sanctions encourues en cas de forfait après la date du tirage au sort, fixée le **29 Novembre 2026**. Le joueur ou son représentant légal devra prévenir le club organisateur de sa non participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la Ligue Bourgogne Franche Comté par mail (clot@lbfcbad.fr). Il devra suivre la procédure de justificatif des forfaits, présente sur la page web <https://lbfcbad.fr/declarer-un-forfait/>.

Article 6 : Divers

- 6.1 Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire. Cette règle peut subir des dérogations, la décision revenant à l'organisateur de la compétition.
- 6.2 Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.

6.3 Dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du Comité Départemental de la Nièvre, d'autres sites de badminton (FFBAD...) ou réseaux sociaux. Sans avis contraire écrit et signé du joueur ou de son représentant, l'inscription au championnat vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.

6.4 Hors contre indication de la Ligue Bourgogne Franche Comté de Badminton, le vainqueur de chaque catégorie sera directement qualifié pour les Championnats Régionaux de Bourgogne Franche Comté dans la catégorie gagnée.

6.5 Toute participation implique l'adoption du présent règlement.